



## Saison 2025 -2026 Procès-verbal n°10 de la réunion du Conseil d'administration du 4 novembre 2025

### Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice -présidente), Catherine Nicolas, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), José Nivarlet (vice -président), Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Excusés : Mme Claire Porphyre et M. Marc Marnette.

Invités : M. Pierre Thomas (directeur général) et M. Raphaël Obsomer (directeur sportif) (pour les points 1, 2, 4 et 6)

La réunion a lieu en présentiel à **Jambes** et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de la réunion du 22 octobre 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1135 du 31 octobre 2025.

### 3. Plan stratégique global 2026 -2028

#### 3.1. Détermination du plan d'action

Le directeur général présente le plan d'action élaboré sur la base des axes stratégiques et des objectifs opérationnels définis lors des précédentes réunions.

À l'issue de quelques ajustements, les membres du conseil d'administration approuvent le plan stratégique global tel que présenté.

Ce document sera présenté à l'assemblée générale du 22 novembre 2025, et une information sera également transmise à la commission financière lors de la réunion du 6 novembre 2025 en ce qui concerne le volet financier dudit plan stratégique global.

### 4. Plan-programme 2025 -2028

#### 4.1. Présentation du volet 2026

Le directeur sportif présente le volet 2026 du plan-programme transmis à l'ADEPS.

Ce document sera présenté à l'assemblée générale du 22 novembre 2025.

## **5. Préparation de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2025**

### **5.1. Validation des propositions finales de modifications statutaires**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la version finale du document reprenant les propositions de modifications statutaires destinées à être présentées à l'assemblée générale et en approuvent le contenu.

### **5.2. Présentation du budget 2026**

Le trésorier général présente la version actualisée du budget 2026, transmise à la commission financière pour analyse.

La réunion de la commission financière est programmée pour le 6 novembre 2025.

## **6. Suivi des décisions des réunions précédentes**

### **6.1. Modalités de contrôle des ongles**

Le dossier est toujours en cours de traitement. Il est expressément demandé au président du département arbitrage de soumettre un projet relatif aux modalités de contrôle des ongles lors de la prochaine réunion.

### **6.2. Dispositions du PC89**

Le directeur sportif indique que ce point fera l'objet d'une évaluation plus globale dans le cadre de la réforme des compétitions destinées aux jeunes.

### **6.3. Plaquette « GD »**

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des démarches qui ont été prises pour la conception de plaquette « GD » pour lesquelles les clubs en feraient la demande.

Après présentation, les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, de ne pas poursuivre les démarches étant donné le bénéfice pour les clubs plus que relatif de la réalisation de ce projet.

## **7. Rapport du trésorier général**

### **7.1. Situation de trésorerie au 31/10/2025**

Le trésorier général présente la situation de trésorerie arrêtée au 31 octobre 2025.

### **7.2. Réglementation en matière de subventionnement des sélections provinciales 2026**

Le trésorier général présente le règlement en matière de subventionnement des sélections provinciales pour l'année 2026 avec les propositions d'adaptation.

Les membres du conseil d'administration approuvent le règlement tel que présenté.

### **7.3. Règlement de remboursement de frais des membres fédéraux 2026**

Le trésorier général présente le règlement en matière de remboursement de frais des membres fédéraux pour l'année 2026 avec les propositions d'adaptation.

Les membres du conseil d'administration approuvent le règlement tel que présenté et valident le principe selon lequel, lorsqu'un membre d'un organe provincial réside dans une autre province que celle où il siège, les frais de déplacement seront calculés à partir de la première commune de la province où se tiennent les réunions.

## **8. Rapport du directeur général**

### **8.1. Gestion administrative**

#### **8.1.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- Le refus de la demande de dérogation formulée par le membre H.B. ;
- L'acceptation de la demande de dérogation pour le membre A.C. formulée par le club du BC Cointe (1298) ;
- L'acceptation de la demande de dérogation pour le membre M.J. formulée par le club du B.S.G.U. (0822) ;
- Le refus de la demande de dérogation formulée par le membre A.M. du club du RBC Montagnard (0967) ;
- L'acceptation de la demande de dérogation pour le membre A.T. formulée par le club du Phoenix Villers-la-Ville (202710) ;
- L'acceptation de la demande de dérogation pour le membre I.M. formulée par le club de Liège Panthers (2699) ;
- L'acceptation de la demande de dérogation pour le membre C.F. formulée par le club du Royal Linthout BC WS (1610) ;
- Le courrier d'introduction du volet 2026 du plan-programme ;
- La réponse au courrier transmis par le Collège Saint-Louis (2663) ;
- La réponse au courrier transmis par le Groupement Parlementaire du Hainaut ;
- La réponse à la demande de soutien formulée par le club du Dragon Fly BC Malmedy (2657).

### **8.2. Gestion du personnel**

#### **8.2.1. Situation d'un employé**

Le président et le directeur général exposent la situation d'un employé de l'AWBB dont les missions ont été révoquées par Basketball Belgium.

Ils présentent le déroulement prévu pour la suite du dossier.

#### **8.2.2. Accueil de nouveaux stagiaires non rémunérés**

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration que deux stagiaires seront prochainement intégrés :

- J.L., en stage au sein du service des ressources humaines ;
- P.H., en stage en préparation physique.

### **8.3. Gestion logistique**

#### **8.3.1. Achat de nouveaux maillots pour les sélections provinciales**

À la suite des modifications apportées au déroulement des JRJ, les provinces ne disposent plus d'un nombre suffisant de maillots pour les sélections provinciales.

Le directeur général propose l'acquisition de 210 maillots destinés à l'ensemble des sélections.

Les membres du conseil d'administration valident la proposition.

## **9. Rapport du président**

### **9.1. Courriers rédigés par le président**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur :

- La réponse aux points repris dans les PV des réunions du groupement des parlementaires de Bruxelles-Brabant-Wallon des 1<sup>er</sup> septembre et 6 octobre 2025 ;
- La réponse aux points repris dans le PV de la réunion du groupement des parlementaires du Hainaut du 13 octobre 2025 ;
- La réponse aux points repris dans les PV des réunions du groupement des parlementaires de Namur des 10 septembre et 8 octobre 2025 ;
- Les réponses liées aux soutiens des clubs de l'AWBB dans le cadre des compétitions européennes.

## **10. Compétences administratives**

### **10.1. Demande d'intervention sur la décision du CP Liège par le club du RBC Esneux (0044)**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande introduite par le club du RBC Esneux (0044) visant la réintégration de l'équipe U18 en coupe et le remboursement de l'amende, suite à une décision du CJP Liège.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, compte tenu du fait qu'aucune démarche n'a été introduite via la procédure prévue dans la partie juridique du ROI contre la décision du CP Liège.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

Le président informe les membres du conseil d'administration que suite à un contact avec le secrétaire du club, la situation avait déjà été exposée.

### **10.2. Demande de dérogation du club de la JS Peruwelz (1355) concernant le membre A.B.**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de la JS Péruwelz (1355) visant à obtenir l'autorisation de désaffiliation administrative du membre A.B. malgré son inscription sur une feuille de match d'une rencontre officielle.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, le joueur n'ayant pas effectivement participé à la rencontre.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

### **10.3. Demande de transfert de matricule vers une nouvelle ASBL pour le club Atlas Academy (2740)**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de transfert de matricule vers une nouvelle ASBL pour le club Atlas Academy (2740).

Étant donné que le dossier est incomplet, celui-ci est mis en continuation.

Le directeur général est chargé d'obtenir les informations complémentaires nécessaires avant que le conseil d'administration ne se prononce.

### **10.4. Problématique du cumul de fonction au CJP et au GP**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation de deux membres fédéraux concernant leur possible cumul de fonctions au Conseil judiciaire provincial (CJP) et au groupement des parlementaires.

Après discussion, les membres du conseil d'administration confirment :

- la position de Jean-Marc Docquier, membre du CJP Luxembourg, qui n'est plus membre du groupement des parlementaires de la province et exerce uniquement la fonction de secrétaire, hors groupement et sans droit de vote ;

- la position de Yves Lamy, qui, s'il devient membre du CJP Bruxelles-Brabant Wallon, perdra sa qualité de membre du groupement des parlementaires du BBW. Le groupement pourra toutefois l'inviter en qualité d'expert, sans droit de vote ni pouvoir de représentation à l'assemblée générale.

#### 10.5. Demande de soutien du Brussels Basketball (200959) pour la participation aux compétitions européennes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'une demande de soutien introduite par le club du Brussels Basketball (200959) dans le cadre de sa participation aux compétitions européennes.

Après discussion, les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, de ne pas donner une suite favorable à la demande, considérant qu'il s'agit d'une participation volontaire du club et que cette compétition ne relève pas des compétitions officielles de la FIBA.

Les membres rappellent en outre l'initiative mise en place avec LN24 dans le cadre du partenariat avec les clubs francophones de la BNXT League.

#### 10.6. Demande de dérogation du club du RABC Ensival (0493) concernant la membre L.I.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du RABC Ensival (0493) concernant la joueuse L.I. évoluant en catégorie U14, afin d'obtenir l'autorisation de participer en catégorie U12.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, aucune raison médicale formelle ne justifiant cette adaptation, et considérant qu'un nombre suffisant d'équipes dans d'autres clubs pourraient accueillir cette joueuse.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

#### 10.7. Demande de dérogation du club du BC Genappe Lothier (1479) concernant la membre V.L.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du BC Genappe Lothier (1479) concernant la joueuse V.L. évoluant en catégorie U14, afin d'obtenir l'autorisation de participer en catégorie U19.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident de refuser la demande, considérant que le développement personnel de la joueuse n'est pas mis en péril dans sa catégorie actuelle et qu'aucun élément concret n'a été apporté quant à ses capacités justifiant une telle dérogation.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

#### 10.8. Situation actuelle du club de RBC Marcinelle (0146)

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation du RBC Marcinelle (0146), pour lequel une dissolution judiciaire a été ordonnée par le tribunal de l'entreprise de Charleroi.

Le directeur général est chargé d'obtenir les éléments complémentaires relatifs à ce dossier.

## **11. Compétences judiciaires**

### 11.1. PV du conseil d'appel du 27 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du PV du conseil d'appel du 27 octobre 2025, en particulier la décision relative au dossier AP.001.2526.

Après discussion, les membres du conseil d'administration décident, sur demande de M. Joliet, d'entamer la procédure d'évocation dans le cadre de ce dossier et de suspendre les effets de la décision prise par le Conseil d'appel conformément aux dispositions du PJ25.

Le directeur général est chargé d'obtenir une copie complète du dossier auprès du Conseil d'appel.

## 11.2. PV du conseil judiciaire de Liège du 23 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal du Conseil judiciaire de Liège daté du 23 octobre 2025, et plus particulièrement des éléments concernant le comité provincial de Liège.

## 12. 25 ans de l'AWBB

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la liste des propositions formulées par la cellule Communication-Événements et le secrétaire général dans le cadre de la célébration des 25 ans de l'AWBB.

L'examen du dossier sera poursuivi, pour prise de décision, lors de la prochaine réunion.

## 13. Départements

### 13.1. Département arbitrage

#### 13.1.1. PV de la réunion du 15 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du PV de la réunion du département arbitrage du 15 octobre 2025.

### 13.2. Commission 3x3

#### 13.2.1. TQ Seniors – Coupe 3x3

Le directeur général confirme l'annulation du tournoi qualificatif seniors pour la Coupe AWBB 3x3 vu le nombre limité d'équipes inscrites.

## 14. Nouvelles de Basketball Belgium

### 14.1. Nomination du nouveau head coach des Belgian Lions

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration de la nomination de M. Julien Mahé en qualité de nouveau head coach des Belgian Lions.

### 14.2. Situation budgétaire BNT au 30/09/2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation budgétaire des BNT arrêtée au 30 septembre 2025.

### 14.3. Réunion avec les clubs AWBB pour la création de la TDW2

Le président informe les membres du conseil d'administration qu'une réunion avec les clubs AWBB sera organisée prochainement dans le cadre de la création de la TDW2.

## 15. Agenda

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- Avant-première - Defending the Crown : 10/11/2025 à Kinépolis Bruxelles
- Fiba Women's Eurobasket 2027 - Belgian Cats vs Finlande : 13/11/2025 à Leuven
- Remise du trophée national du mérite sportif : 14/11/2025 à Bruxelles
- Rencontre des clubs du Hainaut par la Ministre des Sports : 17/11/2025 à Loverval
- Réunion des clubs de la Province de Liège : 17/11/2025 à Liège
- Fiba Men's Word Cup 2027 - Belgian Lions vs Hongrie à Mons : 01/12/2025 à Mons
- Journée des fédérations organisée par le COIB : 10/12/2025 à l'Atomium
- Fair Play Panathlon Awards 2024-2025 : 10/12/2025 à Soignies

## 16. Divers

Les membres du Conseil d'administration évoquent les points suivants :

- La situation actuelle du NDR.

La réunion se termine à **21h40** et la prochaine réunion aura lieu le **mardi 25 novembre 2025 en présentiel**.



Jean-Pierre Delchef  
Président

  
SCHERPEREEL B.

Bernard Scherpereel  
Secrétaire général



Pierre Thomas  
Directeur général